

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°02/2024**

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU
12 DECEMBRE 2023**

Séance du 14 mars 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 31

votants : 45

Date de convocation :
20 février 2024

Etaient présents :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Corry NEAU

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Yves BIANCHINI, François DUMOULIN, François BARTHIE, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Joël BOUCHEZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Pascale LOISELEUR, Didier WROMBLEWSKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Corry NEAU, Nicole COLIN à Corry NEAU, Gilles METTAI à François DESHAYES, Stéphanie VAN EUW à Manoëlle MARTIN, Patrick BARRETT à François DROUIN, Jérôme PINSSON à Dominique VERDRU, Baptiste MONMIREL à Véronique BRETENOUX, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Jacques RENAUD à Didier WROMBLEWSKI, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY, Philippe FROIDEVAL à Sylvie LECLAIR, Abderhamane GUERZOU à Daniel DRAY, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND.

Assistaient également : Cécile MALET, déléguée suppléante de Coye-la-Forêt, Christine COOREVITS, déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Philippe COURCELLE, délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Sara ANTOINE, chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 12 décembre 2023.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2023.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Marchand'.

Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 20 novembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	36
Nombre de pouvoirs	21
Nombre de votants	57

PRESENTS :

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE, Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Martine BORGGOO (en visioconférence), Corry NEAU.

Collège des Communes : Sophie BACQUET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ, Pierre BOUFFLET, Véronique BRETENOUX, Thierry BROCHOT, Yves CHERON, Christine COOREVITS, Philippe COURCEL, Didier DAGONET, Philibert DE MOUSTIER, François DROUIN, Françoise DUBREUCQ, Agathe DUCHAUFFOUR, Dominique DUFUMIER, Philippe FROIDEVAL, Cécile GAUVILLE-HERBET, Jean-Paul GAY, Franck LAGNIAUX, Cécile MALET, Patrice MARCHAND, Cédric MORVAN, Jean-Pierre, NGUYEN PHUOC VONG, Stéphane PETERS, Leslie PICARD, Jérôme PINSSON, Corinne TANGE, Patrice URVOY, Evelyne VAN HAECKE, Christophe VAN ROEKEGHEM, Didier WROBLEWSKI.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Guy HARLE D'OPHOVE, Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Anne LEFEBVRE à Jérôme PINSSON, Dimitri ROLAND à Pierre BOUFFLET, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Célia DELAHAYE à Véronique BRETENOUX, Abderhamane GUERZOU à Christophe VAN ROEKEGHEM, Jacques RENAUD à Didier WROBLEWSKI, Frédéric SERVELLE à Leslie PICARD, Hervé LECOEUR à Patrice MARCHAND, Daniel DRAY à Corinne TANGE, Michel MANSOUX à Didier WROBLEWSKI, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Daniel FROMENT à Patrice URVOY, Alexis MENDOZA-RUIZ à Yves CHERON, Céline CAUDRON à Christophe VAN ROEKEGHEM, Sylvie LECLAIR à Philippe FROIDEVAL, Gérard KOTUSIK à Jérôme PINSSON, Juliette DE LOMBARDON à Patrice MARCHAND, Patrick BARRETT à Véronique BRETENOUX.

Assistaient également : Pierre BOUILLON, Gilles SINET, Nathaniel LECHENE, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France, Claire GOUDOUR, Chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Emmanuelle PILLAERT, Chargé de communication au PNR.

Monsieur MARCHAND propose de démarrer la séance par la présentation des zones d'accélération des énergies renouvelables et la stratégie du PNR telle que discutée lors du dernier Bureau. Il passe la parole à Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme au PNR.

Claire GOUDOUR présente la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables, pour ce qui concerne les zones d'accélération, les différentes énergies renouvelables, le processus d'élaboration et de validation des zones d'accélération des ENR et la stratégie du Parc naturel régional.

Sylvie CAPRON explique qu'une petite équipe s'est constituée pour accompagner les communes à la définition de ces zones d'accélération, qu'elle est composée de Claire GOUDOUR, Pascale OLIVAS (Chargée de mission Environnement), Mikaël MARTIN (Chargé de mission filière bois), Pascal LAMBERT (Géomaticien) et d'une stagiaire en cours de recrutement qui devrait arriver au 1^{er} février.

Monsieur DESHAYES, Conseiller régional des Hauts-de-France, demande si la définition de ces zones d'accélération est obligatoire.

Claire GOUDOUR répond que non mais que, dans ce cas, la commune ne pourra pas non plus édicter de zones d'exclusion.

Monsieur DUFUMIER, Délégué de FOSSES, attire l'attention sur le fait qu'un certain nombre de dispositions sont encore très floues et que se prépare une loi de simplification des décisions en matière d'urbanisme, qui pourrait bien impacter les énergies renouvelables dans les zones d'accélération.

Monsieur BOUFFLET, Délégué de THIERS-SUR-THEVE, affirme qu'il faut être vigilant vis-à-vis de l'énergie bois car les forêts sont déjà très mobilisées et il ne faudrait pas prélever davantage que ce que peut produire la ressource.

Monsieur DE MOUSTIER, Délégué de BORAN-SUR-OISE, demande si l'hydraulique fait partie des énergies renouvelables que l'on peut proposer. Il pense notamment aux barrages construits sur l'Oise.

Sylvie CAPRON répond que l'énergie hydraulique ne fait pas partie des énergies renouvelables proposées par la plateforme du Ministère. Claire GOUDOUR affirme que le problème de cette énergie est que les investissements sont très coûteux.

Monsieur MARCHAND clôt le débat en remerciant Claire GOUDOUR pour la clarté de sa présentation et invite les communes à solliciter l'accompagnement de l'équipe du PNR.

Il ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

Le procès-verbal du Comité syndical du 4 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – PROGRAMME D'ACTIONS 2024

Monsieur MARCHAND rapporte que le programme d'actions 2024 est composé de 28 opérations qui couvrent différentes mesures de la Charte.

Il explique que le financement de ces opérations ne répond plus à une clé de répartition identique pour toutes les actions, comme lors de la dernière Charte mais dépend de la disponibilité des crédits en fonctionnement et en investissement des partenaires.

Il signale que le Conseil départemental du Val d'Oise a augmenté sa contribution régionale, qui passe de 30 000 € à 60 000 €. Il précise qu'il s'agit d'une subvention supplémentaire, puisque la contribution du Département du Val d'Oise est prise intégralement par la Région Ile-de-France.

Monsieur MARCHAND présente les fiches du programme d'actions 2024 :

- Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels
- Programme de conservation de la flore menacée – 8^e tranche
- Restauration écologique de milieux naturels
- Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2^e tranche
- Fonds d'intervention « Apiculture et Frelon asiatique »
- Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – 2024
- Renouvellement des lignes de covoiturage
- Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises
- Fonds d'intervention « Etudes d'aménagement »
- Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 4^e programme
- Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique
- Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal
- Elaboration du Règlement Local de Publicité – Pont-Sainte-Maxence
- Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales – Roberval
- Programme de réhabilitation du patrimoine rural
- Création de panneaux d'interprétation du patrimoine
- Fonds d'intervention pour des expertises environnementales
- Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière
- Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale
- Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques
- Démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions
- Sentier de découverte du Mont Pagnotte
- Programme de communication
- Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes
- 20 ans du PNR – 2024
- Programmes pédagogiques à destination des scolaires
- Renouvellement des panneaux « Communes du Parc naturel régional »
- Equipement du Parc - 2024

Concernant l'assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels, Sylvie CAPRON indique qu'un Conservatoire d'Espaces naturels d'Ile-de-France vient d'être créé et qu'il va être possible d'étendre le partenariat que le PNR a avec le Conservatoire des Hauts-de-France dans le Val d'Oise via ce nouveau Conservatoire.

Concernant le fonds « Frelon asiatique », Jean-Luc HERCENT explique qu'il doit permettre d'accompagner les apiculteurs dans la lutte contre le Frelon asiatique à travers différentes actions : information/sensibilisation, acquisition de protections passives pour les apiculteurs du territoire, destruction de nids, actions de suivi de la présence du Frelon asiatique et évaluation des actions menées. Il ajoute qu'il s'agit aussi de capitaliser les données et de faire bénéficier les apiculteurs de l'Oise des actions mises en œuvre par les apiculteurs d'Ile-de-France qui sont très structurés (réfèrent frelon asiatique, matériel adéquat, labellisation des entreprises qui détruisent les nids, ...).

Concernant le programme 2024 relatif à la forêt de Chantilly, Jean-Luc HERCENT précise que, pour une partie de l'action, il s'agit de compléter et de cartographier les données floristiques et que l'autre partie du travail consiste à reprendre les prospectives des séries de végétation en tenant compte d'une augmentation de la température de +4° C.

Monsieur BOUFFLET demande si ces données seront prises en compte dans les modes d'exploitation. Jean-Luc HERCENT répond que l'objectif est que ces données soient prises en compte dans le plan d'aménagement de la forêt de Chantilly ainsi que dans la gestion courante.

Monsieur BOUILLON, Responsable de l'Unité Territoriale ONF Oise-Ouest-Trois-Forêts, indique que, dans le cadre de l'Aménagement forestier, l'ONF dresse l'inventaire des connaissances en matière de biodiversité et que les enjeux forts sont pris en compte dans la stratégie d'aménagement.

Concernant les études pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales, Monsieur PETERS, Délégué de FRESNOY-LE-LUAT, signale que l'Agence de l'eau ne finance pas les travaux de désimperméabilisation dans les zones N des PLU.

Concernant l'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique, Monsieur MARCHAND souligne que le Département finance aussi les travaux de rénovation énergétique des copropriétés.

Sylvie CAPRON répond qu'il finance les travaux, pas la phase ingénierie en amont. Elle ajoute que, suite au Bureau et à l'intervention de Monsieur BONTEMPS, il est proposé que l'accompagnement ne soit pas réservé au Service public de l'efficacité énergétique des Hauts-de-France mais puisse être conduit par une autre structure.

Concernant les cahiers de recommandations architecturales, Monsieur MARCHAND estime qu'ils sont très bien faits mais que, dans sa commune, ils sont peu efficaces car mal diffusés. Claire GOUDOUR juge ces cahiers très utiles et opérationnels. Elle signale qu'elle, l'ABF et les instructeurs des autorisations d'urbanisme s'en servent beaucoup pour conseiller et discuter avec les porteurs de projets. Elle ajoute que ces cahiers sont bien souvent annexés aux PLU.

Concernant le fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière, Monsieur MARCHAND informe que le Bureau a apporté des modifications au règlement du fonds, qu'il a ajouté que la consultation du Comité de pilotage doit être réalisée en amont du dépôt du permis de construire et que l'habitation ne doit pas être dissociée des bâtiments agricoles.

Concernant le sentier de découverte du Mont Pagnotte, Monsieur DROUIN, Délégué de PONT-SAINTE-MAXENCE, demande comment sera traitée la plateforme belvédère au sommet.

Monsieur BOUILLON répond qu'elle a été démontée car elle était très abîmée et dangereuse et qu'elle ne sera pas remplacée, le point de vue ayant disparu avec la croissance des arbres. Il précise qu'un point de vue côté Vallée de l'Oise a été préféré et sera mis en valeur (table d'orientation) ainsi qu'un circuit d'interprétation en forêt.

Monsieur FROIDEVAL, Délégué de BEAUREPAIRE, attire l'attention de l'assemblée sur le risque incendie qui menace à présent les forêts de l'Oise.

Concernant la fête des 20 ans du PNR, Monsieur MARCHAND pose la question du budget, notamment par rapport à celui de 2014. Sylvie CAPRON répond que c'est le même montant.

Emmanuelle PILLAERT annonce que cette fête aura lieu les 14 et 15 septembre dans le parc de la mairie de LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

Les questions et observations étant épuisées, Monsieur MARCHAND soumet le programme d'actions 2024 au vote.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide le programme d'actions 2024 ;**
- **Sollicite les partenaires financiers, à savoir la Région Haut-de-France, la Région Ile-de-France, le Département de l'Oise, le Département du Val d'Oise, l'Etat, l'Agence de l'eau pour le financement de ces actions ;**
- **Sollicite la Région Hauts-de-France pour une subvention au titre de l'investissement pour l'équipement ;**
- **Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions ;**
- **Autorise le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions.**

4 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur MARCHAND rappelle, qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, le PNR comme toutes les autres collectivités passeront à la nouvelle nomenclature comptable M57.

Il ajoute que, dans ce cadre, les collectivités sont dans l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier qui a pour objectif de décrire les processus financiers et les règles de gestion propres au Syndicat mixte.

Il demande si le Trésorier et la commission ont validé ce règlement. Sylvie CAPRON répond que oui.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal et le budget opérationnel ;**
- **Adopte le règlement budgétaire et financier présenté.**

5 – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - PLAN COMPTABLE M57

Monsieur MARCHAND rappelle qu'à compter du 1^{er} Janvier 2024 dans le cadre de la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations et l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations.

Il note qu'il est proposé pour les biens d'une valeur inférieure à 1 000 €, que l'amortissement soit effectué en une année en cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Il demande si des membres ont des questions ou des remarques sur les durées d'amortissement proposées ou sur le rapport.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Adopte le principe de l'amortissement au prorata temporis ;**
- **Fixe les durées d'amortissement par nature de biens comme proposé dans le rapport ;**
- **Fixe à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur en-dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;**
- **Précise que dès leur amortissement intégral, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition, ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur ;**
- **Autorise le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaire afin de régulariser les sur-amortissements des années antérieures.**

6 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur MARCHAND rapporte que la décision modificative proposée vise à augmenter les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) de la section de fonctionnement du budget principal qui risquent d'être insuffisants pour faire face aux factures de fin d'année ou devant être rattachées.

Il ajoute en effet qu'un certain nombre de comptes vont dépasser les prévisions du budget primitif. Il explique qu'il est proposé de transférer du compte 022 Dépenses imprévues un montant de 15 000 € au bénéfice du chapitre 011.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H00 en invitant les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président